

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal
ou envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 JUIN

UN INCIDENT

Voici comment, sous ce titre, M. Jules Delahaye raconte dans le *Journal d'Indre-et-Loire* l'enlèvement de la Déclaration de la trinité :

Assurément un pareil document a plus d'importance que les articles de la *Gazette de France* ou de l'*Autorité*, mais il importe pourtant de n'y voir, dans l'intérêt même du parti royaliste, que ce qu'il contient, et, à vrai dire, il ne contient guère qu'une boutade de M. de Cazenove de Pradine, principal auteur de la déclaration.

Ils n'étaient que seize membres du groupe, réunis dans un des bureaux de la Chambre, lorsque M. le duc de La Rochefoucauld soumit à ses collègues la protestation déjà autographiée et communiquée à plusieurs journaux.

Plusieurs comprirent aussitôt la gravité de l'acte qu'on leur demandait de couvrir, son inutilité et ses conséquences possibles, dans le parti royaliste et dans le pays.

MM. de Lamarzelle et Dufaure, en particulier, s'opposèrent à l'insertion de deux mots particulièrement dangereux, à plusieurs points de vue. Le Pape était qualifié « d'autorité étrangère ». La réunion convint que c'étaient des expressions trop vagues, et qui paraissaient empruntées trop complaisamment au vocabulaire des anticléricaux. On s'entendit pour les supprimer.

Une autre phrase fut aussi incriminée. C'est alors que M. de Cazenove de Pradine, parait-il, fit observer que si l'on faisait trop de modifications au texte de la Déclaration déjà lue à la presse, cela prêterait à de fâcheux commentaires.

Le texte du document fut mis aux voix. Sept membres de la réunion votèrent contre, huit votèrent pour; un s'abstint. Alors les huit décidèrent qu'en présence d'une pareille divergence de sentiments, la Déclaration serait livrée à la publicité sans signatures.

Il fut observé que peut-être la majorité des soixante membres du groupe serait de la même opinion engagée contre son gré! Mais l'avis ne fut pas écouté. Voilà l'histoire exacte de la déclaration qui, pendant quelques jours, sera la matière des polémiques de la presse.

M. d'Hulst le blâmait hautement, encore qu'il parût en excuser la pensée. Si l'on voulait répondre au Pape, disait-il, il fallait se garder de paraître le faire doctrinalement.

En fait, dans l'organisation de Comités, par exemple, patronant une politique contraire à celle du Pape, le parti royaliste était libre et ne courait aucun risque de conflit et de condamnation. La doctrine, la limite de l'autorité pontificale ne devait pas, dans l'intérêt du groupe royaliste, être déterminée aussi solennellement et aussi légèrement. Cela ne convenait pas aux plus respectueux, aux plus soumis des catholiques. Plus d'une démission a déjà été envoyée à M. le duc de La Rochefoucauld. Il y aura d'autres protestations plus publiques, dans les journaux.

Et maintenant, que penser des suites de cette sortie?

A mon avis, on en parlera pendant quelques jours, puis ce sera fini. Cela paraîtra un acte de mauvaise humeur bien pardonnable, mais cela ne paraîtra rien de plus. Je suis convaincu que le Saint-Siège ne saisira pas même cette nouvelle occasion d'affirmer sa volonté; car peut-être est-il déjà prévenu que M. le Comte de Paris n'y est pour rien et que ce serait affliger ce prince très catholique que de traiter avec sévérité ses amis, à une heure où leur dévouement est déjà si éprouvé.

INFORMATIONS

FUTUR CONFLIT ENTRE LA CHAMBRE ET LE SÉNAT.

On commente avec animation la décision prise par la Commission du Sénat qui a repoussé à l'unanimité la loi Bovier-Lapierre.

A l'heure où la nécessité d'une sanction à la loi sur les syndicats est démontrée par les nouveaux faits qui ont motivé la protestation du syndicat des ouvriers de chemins de fer, on considérait comme très grave que le Sénat refusât pour la troisième fois de s'incliner devant la volonté de la Chambre.

L'entêtement du Sénat, disait un député socialiste, aurait d'autant plus de gravité que la loi Bovier-Lapierre va être mise à l'ordre du jour de tous les syndicats et que le conflit entre la Chambre et le Sénat prendra certainement des proportions d'un conflit entre le monde des travailleurs et le suffrage restreint.

LE REPOS DU DIMANCHE

Vendredi soir a eu lieu, à la salle Wagram, sous la présidence de M. le baron de Mackau, une réunion organisée par le comité de défense religieuse. M. le baron d'Allemagne a fait une conférence sur le « dimanche envisagé au point de vue religieux, familial et social ».

Il a fait un tableau du dimanche observé et du dimanche profané, et a rappelé le mouvement de laïcisation « qui a tout envahi, depuis l'enfance jusqu'au tombeau ».

Il faut, a-t-il dit en terminant, que le repos du dimanche soit inscrit officiellement dans nos lois.

M. le baron de Mackau, après avoir remercié le conférencier, a rappelé la propagande que le comité avait faite depuis vingt ans, dans tous les quartiers de Paris. Il a encouragé les catholiques à la lutte et a terminé par cette parole: « Travailler pour l'Eglise, c'est défendre la France. »

LA RENTE AU PAIR

Samedi, après Bourse, à 4 heures, le 3 0/0 a clôturé à 100 francs, sur un achat de 4,500 francs de rente au pair.

Cet événement a été accueilli par de bruyantes manifestations en sens divers. Aux vivats qui éclataient autour de la corbeille et sur le péristyle se sont mêlés quelques sifflets. Des bousculades s'en sont suivies; une rixe s'est même produite, dans laquelle un des deux

combattants a été gratifié de quelques coups de canne qui l'ont mis en piteux état.

L'élévation au pair de notre 3 0/0 est un événement d'une certaine importance, autant parce qu'il se produit pour la première fois que parce qu'il sera l'objet de nombreux commentaires dans la presse du monde entier.

Les coulissiers ont été surpris, si l'on en croit le *Matin*:

« On s'attendait bien à voir la rente monter au pair, un moment ou l'autre, mais on ne prévoyait pas que ce fût aujourd'hui. Les achats considérables auxquels une maison qui opérait à la baisse pour le compte des Allemands a été obligée de se livrer, ont précipité le mouvement de hausse.

Cette maison qui se faisait reporter, depuis longtemps, a été mise en demeure de s'exécuter; elle l'a fait aujourd'hui, non par l'organe de son mandataire habituel, mais par l'intermédiaire d'autres personnes.

La croyance à une conversion prochaine du 4 1/2 0/0 a aidé à l'ascension des cours. Il y a tant d'argent inactif, par suite du peu de confiance dans les placements étrangers ou les grandes affaires industrielles, que le 3 0/0 a été demandé avec persistance. L'augmentation constante de l'encaisse métallique de la Banque prouve cela et en est le corollaire.

Cela prouve aussi que l'argent fuit les affaires commerciales et industrielles et cela n'est pas bon.

La Rente au pair: cela prouve, non pas que le crédit de la France a considérablement augmenté depuis deux ans, mais bien qu'il existe un stock énorme de capitaux sans emploi. Le ministre des finances peut se réjouir de voir la Rente au pair; mieux vaudrait la Rente à 90, et les affaires commerciales, industrielles et autres absorber ces sommes immenses actuellement disponibles et lui faire rendre 5, 6, 7 et 8 0/0. Tout le monde en profiterait, même le Trésor.

CE QUE COUTENT LES TREIZE JOURS

Notre confrère, M. Emile Berr, a signalé le retour dans leurs foyers des territoriaux qui ont accompli récemment leur période d'exercice, a fait comme suit le compte de ce que ces périodes coûtent à l'Etat:

Le ministre de la Guerre doit au territorial, outre le classique « sou de poche », environ 4 sous de pain par jour, 33 centimes de viande et 23 centimes de denrées de vivres divers, auxquels s'ajoute une ration gratuite de sucre et café. Cela fait un peu plus de 16 sous.

Il y faut ajouter le charbon des cuisines, l'éclairage extérieur des casernes ou du camp où il loge, les cartouches qu'il brûle, les deux paquets de tabac qui lui sont alloués à perte par la régie, et aussi les dépenses générales de réfection du matériel du casernement et d'armement qui lui a été prêté par l'Etat.

On estime que, tout compte fait, un territorial coûte au Trésor un peu plus d'un franc par jour.

La période d'instruction qui vient de finir a déplacé près de soixante mille hommes répartis en cent quarante bataillons d'in-

fanterie (environ) et quelques compagnies de génie.

Multiplié par treize journées de solde, cela fait tout près de huit cent mille francs.

Et ce n'est pas tout. Il y a encore l'indemnité du jour d'arrivée et les frais de route, qui sont de près de deux mille francs par bataillon; il y a la haute paye des cadres; il y a l'indemnité et la solde des officiers qui est, par bataillon aussi, de plus de trois mille francs. Voilà encore une somme considérable, dépensée en dehors de l'entretien des troupes, et qui double presque la première.

En disant que la période d'instruction territoriale qui vient de s'achever a coûté un million et demi à l'Etat, on est probablement très près de la vérité, et peut-être un peu au-dessous.

La somme est forte. Il ne faut cependant pas la regretter. Tous ceux qui ont suivi ces stages d'instruction ont été frappés de la rapidité et de l'importance des résultats obtenus.

LE BARON DE HABER

Aujourd'hui lundi, à midi, ont eu lieu, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, les obsèques du baron de Haber.

Le baron, qui appartenait à une famille israélite, s'était il y a une quinzaine d'années converti au catholicisme ainsi que sa femme, née Beer, la nièce de Meyerbeer.

Un détail à rappeler:

Il s'était fait naturaliser Français au lendemain de nos désastres. Pendant la guerre, son rôle avait d'ailleurs été considérable. Le baron de Haber avait accompagné Poyer-Quertier à Berlin pour y discuter les négociations relatives à l'indemnité à payer au vainqueur. Et, pour récompense de ces services, M. Thiers l'avait créé chevalier de la Légion d'honneur.

Le Grand-Prix de Paris

L'intérêt habituel de notre grande lutte internationale est cette année bien diminué par l'abstention complète des concurrents anglais. Nous pourrions crier « Vive la France! » tout seuls; les voisins d'outre-Manche en ont assez de se faire battre. Depuis 1886 ils n'ont plus gagné chez nous et tout ce qu'ils peuvent faire c'est de conserver encore leurs positions chez eux.

Dimanche, 3 heures.

La valeur des concurrents rend les conjectures assez difficiles. L'écurie Schickler a toutes les préférences, mais il peut se produire tel incident qui déjoue les calculs.

Le beau temps, il est inutile de le dire, a amené un public extraordinairement nombreux sur la pelouse, et les tribunes, absolument bondées, sont garnies de fraîches et printanières toilettes.

Aucun cheval étranger ne prend part à la course.

4 h. 30.

Voici les résultats de la course du Grand-Prix de Paris (200,000 francs, — 3,000 mètres):

Gagnants: 1^{er}, *Ruill*; — 2^e, *Courtis*; — 3^e, *Chêne-Royal*.

LA GENDARMERIE

Il n'y a pas, dit le *Progrès Militaire*, de plus belle arme que celle de la gendarmerie; les gendarmes restent les seuls représentants des soldats de profession; ils n'en ont pas les défauts et ils en possèdent toutes les qualités. Le service du recrutement qui depuis quinze ans use et abuse d'eux, les a même « modernisés » d'une très heureuse façon. Autrefois, quand un bicorné apparaissait dans un hameau, tout le monde avait envie de se cacher. « Qui donc a fait quelque chose? » se demandait-on anxieusement. Maintenant, le gendarme, distributeur ou ramasseur de livrets, répertoire ambulatoire de la législation militaire, est accueilli partout en ami, ce qui n'empêche pas, bien au contraire, son œil soupçonneux de suivre les enquêtes judiciaires dont il est chargé.

Comment se fait-il que certains membres de ce beau corps mément depuis si longtemps une campagne active pour se faire retirer tout ce qui peut les distinguer, et pour arriver à être confondus avec n'importe quel cavalier ou fantassin?

Les attaques contre le légendaire chapeau sont connues. Voici qu'on s'en prend à la carabine. Le revolver suffit-il donc au gendarme?

Non, répondrons-nous carrément. Pour arrêter un malfaiteur qui s'échappe, pour répondre au coup de fusil que trop souvent il essuie, pour abattre un taureau ou une vache dangereuse, et même un gros chien enragé, il faut une arme à longue portée et dont le projectile ait une grande pénétration. Le revolver peut suffire au gardien de la paix qui n'a à se défendre que dans des rues où l'emploi du fusil serait plus dangereux qu'utile. Au gendarme, qui est un vrai soldat, ce qu'on semble trop oublier, il faut une arme de soldat. Il ne combat pas en troupe; son sabre le gêne plutôt dans le service ordinaire; mais, tandis que tous les braconniers, tous les fraudeurs, ont le fusil et s'en servent, vous voulez ôter la carabine au gendarme?

Dire que cette carabine reste accrochée en permanence au râtelier, c'est vouloir démontrer que le service se fait mal; — prétendre que l'argent serait mieux employé à l'achat d'une épée « de ville » n'est pas sérieux.

Le gendarmerie à cheval va recevoir une carabine nouveau modèle, avec baïonnette, bien entendu. On devra s'attacher à faire comprendre aux hommes l'utilité et même la nécessité d'un pareil armement, au lieu de les en dégoûter, histoire d'amuser la galerie avec une thèse dont les variations faciles peuvent être interminables.

Aux inspecteurs de police de se colleter avec les délinquants qu'ils surprennent grâce à leurs

déguisements. Le gendarme doit agir au grand jour et l'arme à la main.

LE GÉNÉRAL MENGIN-LECREULX

Le général Mengin-Lecreulx, grand officier de la Légion d'honneur, est décédé vendredi matin, dans son domicile, 58, rue Vaugirard, à l'âge de 96 ans.

Le général Mengin-Lecreulx était général de division du 3 mai 1855.

Après une très brillante carrière, il avait pris sa retraite en 1878.

Il était né à Nancy, où il possédait de grandes propriétés, le 12 mars 1796. Il fit sa carrière dans le génie. En 1832, il prenait part au siège d'Anvers. Il fit également la campagne du Mexique.

Le général Mengin-Lecreulx, qui était veuf depuis dix ans, était le beau-frère du général Jamont; il avait eu deux fils: le colonel du génie Mengin-Lecreulx, mort il y a cinq ans, et M. Paul Mengin-Lecreulx, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Un petit-fils, capitaine d'artillerie, est attaché aux ateliers de Puteaux.

Les obsèques du général de division Mengin-Lecreulx ont eu lieu aujourd'hui lundi, à neuf heures, à l'église Saint-Sulpice.

Le général, qui fut directeur du génie au ministère de la guerre, était médaillé de Sainte-Hélène.

Les deux doyens de nos généraux sont aujourd'hui le général de brigade Bousquet, 97 ans, et le général de division Mellinet, 94 ans. Tous les deux habitent Nantes.

Et le doyen de l'état-major général est le général d'Exea-Doumère.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

LA JOURNÉE D'HIER DIMANCHE

Elle a été l'une des plus chaudes que nous ayons eues depuis la série.

La baromètre et le thermomètre, qui atteignent des hauteurs inusitées, font craindre que le soleil ne se contente pas cette année de friser les moissons, mais étende cette fantaisie à ceux qui doivent les entreprendre.

Aussi beaucoup de promeneurs se dirigeaient-ils, hier, vers le fleuve, tous pris d'une folle envie de s'y précipiter.

En maints endroits, on voyait des baigneurs émerger des extrémités de grèves et s'aventurer quelquefois imprudemment vers des parties de la Loire où le courant devient dangereux.

Les établissements de bains publics n'ont pas désempli de la journée, et il est intéressant de constater qu'en plein printemps, au moment

où généralement l'on se crotte ou l'on se chauffe, cette année c'est la fraîcheur qu'on recherche, aussi bien pour respirer que pour boire.

Puisse la chaleur actuelle ne pas dégénérer en froid pour les mois soi-disant chauds de l'été qui va bientôt sonner.

LA SÉCHERESSE

Le ministre de l'agriculture a l'intention de demander aux Chambres des crédits supplémentaires pour venir en aide aux régions les plus éprouvées par la sécheresse.

Cette grande sécheresse qui sévit encore si violemment sur nous en ce moment n'est pas la seule qui ait affligé l'agriculture.

Les cultivateurs, dit H. Marès, se rappellent les années de 1838 et 1839, pendant lesquels il ne tomba, dans une période de seize mois (juin 1838 au 26 septembre 1839) que 0^m268 d'eau, tandis que la moyenne annuelle en douze mois a atteint 0^m780 d'après Poitevin et a dépassé 0^m924 de 1857 à la fin de 1962.

Les sources furent taries, et non-seulement les blés et les fourrages furent perdus dans un grand nombre de terres, mais les vignes elles-mêmes succombèrent dans les terrains à sous-sol salé, près des étangs. Elles souffrirent beaucoup dans une foule de localités, notamment dans les terrains maigres, où la récolte fut perdue.

LES EFFETS D'UNE INSOLATION

Hier soir, vers 6 heures 1/2, un soldat qui paraissait malade, ou ne possédant pas la plénitude de ses facultés, a voulu chasser de l'île Maifray plusieurs femmes et enfants se reposant à l'ombre, leur disant qu'il avait ordre de ne laisser personne dans l'île.

Celles-ci lui résistèrent. Il se retira, mais pour revenir bientôt plus menaçant, et dégaina.

Tout le monde se dispersa. Cependant l'une des femmes, plus vigoureuse, se retourna et eut assez d'énergie pour lui arracher son sabre.

A ce moment, le soldat se laissa faire, reconnu au contraire ses torts et fit des excuses.

Tout porte à croire qu'il a agi sous le coup d'une insolation, dont l'effet fâcheux avait pris fin au moment où il a été désarmé.

Un agent, prévenu, a emmené au bureau de police le pauvre soldat qui ne fit aucune résistance, et pleura à chaudes larmes.

LES VINS DE SAUMUR

On écrivait de Saumur, le 8 juin, aux feuilles spéciales parisiennes:

« Il se fait un bon courant d'affaires, surtout sur nos rougets blancs ou roses, qui s'enlèvent bien pour faire des coupages avec les vins étrangers.

» Les prix des rougets se maintiennent de 40 à 45 fr., suivant qualités, les 225 litres.

» Les vins blancs, moins demandés, valent en deuxième choix 70 à 80 fr. et en qualité supérieure de 90 à 110 fr. la pièce de 225 litres en bons crus.

» Les bons vins rouges de Varrains valent de 120 à 130 fr. les 200 litres.

» Dans nos coteaux, les vignes commencent à fleurir, précocité que nous n'avons pas eue depuis bien longtemps.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 10 juin. — Clément-Théophile Choquet, rue de la Visitation.

Le 13. — Julien Gallais, au Clos-Bonnet.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Etienne-Georges Aumasson, armurier, à Saumur, et Marie Boiry, lingère, à Loudun.

Raoul-Lucien Goeau, jardinier, à Saint-Martin-de-la-Place, et Elodie-Clarisse Héault, sans profession, à Saumur.

Adémar Margottin, boucher, et Eugénie-Marie-Clémentine Cathelineau, lingère, tous deux à Saumur.

Eugène Bélanger, cultivateur, à Villebernier, et Marie-Louise Cocuau, domestique, à Saint-Lambert-des-Levées.

Maurice-Jules-Eugène Frenot, cultivateur, à Dampierre, et Alexandrine-Eugénie Pridé, cultivatrice, à Saint-Lambert-des-Levées.

DÉCÈS

Le 10 juin. — Marie Renard, veuve de Alexis Fuseiller, 78 ans, sans profession, rue Nationale; — Louise-Jeanne Bruneau, veuve de Mathurin Bougreau, 81 ans, journalière, à l'Hospice.

Le 11. — Rose-Astasie Pigoac, veuve de François Baranger, sans profession, 65 ans, à l'Hospice.

Je connais une petite ville de l'arrondissement qui n'a certes pas de chance. Elle possède dans ses murs deux personnages comme on en voit peu, Dieu merci pour les contribuables.

Le premier, avec ses longs favoris, pose pour le magistrat; ses grands yeux verts, parfois hagards, couperaient des vitres comme un diamant; dans son bureau, il crie, gesticule, bave sur tout le monde. En ce moment il est en rage, il ne ferait qu'une bouchée de l'administration municipale; on l'a obligé d'être à son guichet toute la journée, lui qui ne l'ouvrerait que deux heures par jour.

Le second a la moustache en brosse, fait longnon à l'occasion; il se promène toujours seul, son regard sombre essaye de pénétrer partout, les plus épaisses tentures ne peuvent arrêter son effronterie; dans son bureau, il est calme, parle sentencieusement, questionne, veut tou-

La Folle de la Grand'Lande

Par OCTAVE FÉRIÉ.

III

SOUS TERRE (Suite)

A peu de temps de là, Hector, qui commençait à s'assoupir sur sa triste couche, entendit du bruit du côté de sa porte. Un mince filet de lumière passa par les interstices, et se refléta sur la voûte, dont la pierre noire et suintante refusait ce bienfait inconnu. Le pêne rouillé de la serrure résistait à la main qui tentait de l'ouvrir et qui ne possédait pas l'habitude ni la vigueur de celle d'un géolier. Il céda pourtant, et le prisonnier eut la satisfaction de voir entrer la seule personne peut-être qu'il désirait, sans se l'avouer à lui-même, l'auteur de sa captivité, Louiseau.

Ce nom lui échappa avec une telle expression de surprise, que le pastoureau, repoussant violemment la porte et faisant un pas dans la cellule, porta le doigt sur ses lèvres.

— Chut!

— Toi! c'est toi!...

Il voulait l'accabler de reproches, d'injures, et malgré lui sa voix en lui parlant n'atteignait pas au ton de la colère. Il subissait en présence de cet enfant une sorte d'influence magique, un charme dominant.

Il y eut un moment de silence. Louiseau se tenait immobile, le visage éclairé par la lampe dont il était porteur. Il n'avait plus son grand chapeau. Ses cheveux flottaient sur son cou, partagés au milieu du front; ce front pur et harmonieux se détachait lui-même dans un profil irréprochable, complété par les lignes délicates et pures du reste de ses traits. Son œil, plein d'intelligence et d'une douceur qui n'excluait pas l'énergie, avait un rayonnement étrange, plus éloquent que la parole.

Hector, secouant enfin son émotion, voulut s'élaner jusqu'à lui, mais d'un geste simple et pourtant irrésistible, il le contint.

— Est-ce un rêve, une réalité, un prestige? se demanda le capitaine. — Ta main?

Le pastoureau la lui tendit en souriant. C'était bien cette main charmante, blanche et douce qu'il avait remarquée pendant le souper, et comme malgré lui il la pressait par un mou-

vement nerveux. Louiseau la lui retira en rougissant.

— Je t'ai... je vous ai fait mal? dit-il.

Il n'osait plus tutoyer cet enfant.

— Non. Ce n'est pas cela...

A son tour, la hardiesse, l'insouciance, la ruse du jeune gars l'abandonnaient. L'émotion du prisonnier commençait à le gagner.

Celui-ci dompta enfin la sienne.

— Que veux-tu? demanda-t-il brusquement; encore me trahir? me perdre? tu dois être content, pourtant!

Cet accent, ce reproche, rappelèrent le petit chouan à la réalité de la situation.

— Vous oubliez, dit-il, de sa voix toujours fraîche, mais cette fois plus grave, que nous appartenons chacun à un camp différent. Nous sommes en guerre!

— La guerre loyale ne s'exerce pas par trahison.

— Comment nommez-vous celle que fait votre compagnon, le citoyen Brutus?

— Que pouvez-vous dire contre lui?

— Peu de choses encore, mais les papiers dont il était porteur, les notes par chiffres inscrites sur quelques-uns, certaines indications, dont il est inutile de vous entretenir ici, ne le

présentent pas comme un personnage très scrupuleux.

Hector écoutait toujours, et déjà son interlocuteur ne parlait plus. Il se sentait le jouet d'un mystère. Il s'aperçut enfin que l'on attendait ses arguments:

— Soit! pour Brutus, répliqua-t-il; mais moi? qui vous justifiera d'avoir violé l'hospitalité à mon égard?

— Vous ne fûtes jamais mon hôte, et je vous atteste que si vous étiez resté dans la mesure de Jérôme, au lieu de porter des ordres à nos ennemis, nul ne se serait avisé de vous toucher.

— Vous m'avez trahi, livré cependant.

— D'abord, pouvez-vous séparer votre responsabilité de celle de votre compagnon?

— Nous nous étions confiés à vous!...

— Par force et comme à un mercenaire.

Soyez franc, capitaine, — vous voyez que je connais votre titre, — mettez-vous à ma place. Si je fusse venu, en société de deux soldats royalistes me jeter entre vos mains, eussiez-vous agi autrement?

— Peut-être!... Mais franchise pour franchise! tu connais mon grade, ma qualité... Qui es-tu, toi-même?

sa voir. Prenez garde à ses paroles mielleuses !... demandez plutôt à ses collègues ce qu'ils en pensent ; ils le redoutent comme la peste. En un mot, le premier est bai, le second méprisé. Dans la rue, quand on voit l'un, on hausse les épaules ; rencontre-t-on l'autre, on détourne la tête.

L'apprends à l'instant que l'un des deux personnages en question est parti sans armes, mais avec beaucoup de bagages : il a tout emporté, excepté les regrets, et, à part quelques fournisseurs, tous espèrent qu'il ne reviendra plus.

NOMINATION DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Est nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. Emile Adam, ancien maire de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Elu au Conseil municipal de Nancy en 1874. Adjoint au maire en 1882. Maire de 1888 à 1892. Ancien officier instructeur à l'École de Saumur.

33 ans de services militaires et civils.

LA COURSE DE PARIS A BELFORT

Un Angevin classé quatrième. — M. Atry, qui a été classé quatrième dans la grande course à pied de Paris à Belfort, est né et habite à Pellouailles. Il s'entraînait depuis longtemps. On nous assure même que, plus d'une fois, il a fait le trajet de Pellouailles à Angers en 52 minutes et ce, en traînant une brouette lourdement chargée.

En arrivant à Belfort, Atry était, paraît-il, dans une excellente condition de santé. Il n'avait pas même une seule ampoule. Quatre médecins, qui l'ont examiné dès qu'il eût signé son contrôle, ont été satisfaits de voir dans quel état de force et de gaieté il se trouvait.

ARRIVÉE DU COUREUR LEJEUNE A ANGERS

M. Lejeune, dit le Roi des coureurs, est rentré à Angers, vendredi, par l'express de Paris, arrivant à 2 heures 3 du soir.

Le coureur angevin paraissait horriblement fatigué ; il souffrait énormément de la jambe et du pied gauches qui étaient fort enflés. M. Lejeune a raconté qu'il avait été victime d'un accident dû à la foudre. D'après son récit, le tonnerre serait tombé à peu de distance de lui, blessant grièvement un autre coureur dont l'état ne laisserait pas que d'inspirer des inquiétudes.

LA CAVALCADE DE ROUEN

Hier, une foule énorme a envahi toutes les rues par où devait passer le cortège historique représentant l'entrée à Rouen, en 1526, de Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie. Le départ, fixé à onze heures, n'a pu avoir lieu qu'à midi et quart. On a applaudi au

— Moi ? tu le sais, berger...

— C'est impossible, tu te ris de moi ! ou laisse-moi seul, ou cesse un jeu cruel.

Il se rejeta sur son lit de paille et ferma les yeux pour ne plus voir son visiteur.

— Qui que je sois, capitaine, je ne mérite ni vos reproches, ni cette conduite, répliqua Louiseau. Ce n'est pas la curiosité ni la cruauté qui m'ont conduit. La preuve c'est que, malgré votre ton blessant, je suis encore là.

— Mais que veux-tu ! que veux-tu donc alors ! ne t'aperçois-tu pas que tu me tourmentes ! que la vérité d'un ennemi déclaré me ferait moins de mal !

— En vérité, je ne vous comprends pas.

La nature à demi sauvage du capitaine se révoltait ; il n'avait pas coutume de se dominer longtemps ; il s'étonnait lui-même de la patience dont il faisait preuve. La présence du pastoureau l'indignait, et il tremblait de le voir sortir ; sa voix soulevait tout son sang, et il semblait qu'une des fibres de son âme s'éteignait quand elle se taisait. De son côté, Louiseau prolongeait cette entrevue, à laquelle il trouvait, sans s'en rendre compte, un attrait particulier.

(A suivre.)

passage les quinze chars magnifiquement décorés.

M. Ernest Deshayes remplissait le rôle du grand sénéchal de Normandie.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 12 Juin 1892

Versements de 112 déposants (25 nouveaux), 50,583 fr. 11.

Remboursements, 24,776 fr. 76.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Juin-Septembre 1892

Billets d'aller et retour à prix réduits pour Royat et Laqueuille.

Pendant la saison thermale, du 1^{er} juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares du son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule ; 2^o pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule. Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa.

De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et La Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa.

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

PAPERASSERIE FRANÇAISE

L'HISTOIRE D'UN ARBRE MORT

Un de nos confrères vient de relever la chi-noiserie suivante, à propos d'un arbre renversé par l'orage sur une route nationale.

Le matin, en venant à l'ouvrage, le cantonnier aperçoit le dégât, et l'on pourrait supposer qu'une fois le conducteur des ponts et chaussées averti, il ne reste plus qu'à mettre l'arbre en vente.

Il n'en est rien, et voici l'incroyable filière par laquelle doit passer l'affaire, avant d'arriver à ce dénouement si simple :

Aussitôt prévenu, le conducteur des ponts et chaussées consulte ses registres pour reconstituer l'état civil de l'arbre. Celui-ci avait été planté en 1879, entre le septième et le huitième hectomètre du kilomètre 47. C'était le 3^e arbre à gauche de la route après le 7^e hectomètre.

Le conducteur adresse un rapport à l'ingénieur d'arrondissement et copie la lettre de son livre de correspondance.

L'ingénieur transmet le papier au commis d'ordre, qui le rend au chef de bureau après vérification des assertions du conducteur relatives à l'état civil de l'arbre mort.

L'ingénieur signe un rapport en double expédition, dont une pour l'ingénieur en chef et l'autre pour le préfet du département.

Le rapport passe dans divers bureaux de la préfecture et le tout aboutit à un arrêté du préfet ordonnant la vente de l'arbre dans les formes réglementaires.

Un exemplaire de l'arrêté préfectoral est envoyé à l'ingénieur en chef, et un autre au directeur des domaines.

On peut croire que, cette fois, l'identité de l'arbre mort ayant été administrativement établie, il ne reste plus qu'à procéder à la vente

ordonnée par arrêté préfectoral.

Ah ! bien oui ! nous sommes encore loin de compte. Aux termes de l'instruction générale de l'enregistrement, il ne reste plus à remplir que les formalités suivantes :

Rédaction d'un inventaire en double expédition.

Remise aux domaines constatée par une prise en charge sur l'inventaire.

Demande d'autorisation de vendre adressée par le receveur intéressé à son directeur.

Autorisation de vendre accordée par le directeur.

Demande adressée par le directeur au préfet pour que celui-ci fixe le jour de la vente.

Arrêté du préfet fixant le jour.

Transmission de cet arrêté au directeur et au receveur.

Affiches faites à la main sur papier non timbré.

(Le projet d'affiche est soumis par le receveur au directeur qui l'approuve.)

Apposition des affiches.

Rédaction d'une quittance par l'afficheur.

Écritures pour porter en dépense les frais d'apposition d'affiche (un franc environ).

Lettre du receveur au maire le priant d'assister à la vente.

Procès-verbal de vente rédigé sur timbre.

Si les cinq pour cent en sus du prix ne suffisent pas à acquitter les frais en question, la différence donne lieu à un mandat de régularisation.

Pour en finir avec les paperasses, le procès-verbal de vente est enregistré, consigné sur un sommier spécial, la recette est inscrite sur un troisième registre, avec délivrance d'une quittance à souche, enfin les frais sont passés définitivement en écritures sur un quatrième registre.

Le dernier mot de cette véridique aventure, — car il ne s'agit nullement d'une fantaisie de chroniqueur, — c'est que, lorsqu'on voulut procéder à la vente, après avoir soigneusement fait toutes les écritures, jusqu'à la lettre d'invitation pour le maire, on s'aperçut que l'arbre avait disparu.

Il n'y avait plus qu'à saisir le parquet et recommencer la paperasserie, mettre en mouvement le garde-champêtre, les gendarmes, le commissaire, le substitut.

Par crainte du ridicule, on aime mieux étouffer l'affaire que de risquer de révéler au public, dans un procès correctionnel, ce qu'il en coûte pour vendre administrativement, en France, un arbre d'une valeur de trois francs cinquante.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 12 juin 1892.

Après la bonne impression de la visite du grand-duc de Russie, la Bourse escompte les dispositions de la majorité pour laisser au ministre des finances l'entière disponibilité des fonds quelconques des Caisses d'épargne.

Le 3 0/0 Ancien s'enlève presque au pair, il reste à 99.92. Le Nouveau le dépasse et reste à 100.47. Le 4 1/2 passe à 106.

La Rente Italienne monte à 92.30. L'Extérieure cote 63 3/16. Le 3 0/0 Portugais reste aux environs de 25 fr. en attendant le nouveau projet d'arrangement que proposera le gouvernement. Le Rouble est à 265 ; le Nouveau Russe à 77.80 et l'Orient à 70 fr.

L'action de la Banque de France est en reprise à 4.415. On croit maintenant que le projet de renouvellement du privilège sera discuté avant les vacances.

Le Crédit Foncier remonte à 4.430. On suppose d'après les derniers votes de la Chambre que l'amendement Siegfried sera repoussé à la seconde lecture.

La Banque de Paris est ferme à 666. Le Crédit Lyonnais s'avance à 785 ; son dernier bilan témoigne de l'activité de sa direction. La Société Générale est bien tenue à 466 au comptant.

L'action Immeubles de France est en progrès à 490.

L'action du Comptoir des Fonds Nationaux a un marché très suivi à 667.50 en raison de l'avenir que l'on croit réservé à cette société qui a lancé l'affaire du Canal de Toulouse dont l'action est demandée à 515 fr. et rapporte 25 fr.

Au cours de 450 fr. l'action des Cirages français qui détache en juillet un coupon de 45 francs ne représente que 435 fr., prix très avantageux pour un titre dont le revenu annuel varie de 25 à 30 fr.

L'assemblée des Soufres Romains convo-

quée le 15 courant recevra des communications de nature à intéresser les porteurs de cette valeur et qui justifieront les espérances dont elle est entourée.

M. Wickersheimer ingénieur en chef des mines, chargé d'aller contrôler les mines de Morena, a présenté à son retour un rapport extrêmement favorable, dont la portée est d'autant plus grande qu'il émane d'un spécialiste doublé d'un haut fonctionnaire de l'administration française.

M. Wickersheimer conclut en parlant des espérances que l'on peut fonder sur des gîtes dont la valeur justifie largement des sacrifices déjà faits et ceux à faire encore pour arriver en procédant avec méthode à une production rémunératrice des capitaux engagés. L'action Morena cote 122.50.

Les Chemins Economiques valent 442.50.

Marché de Saumur du Samedi 11 Juin

Froment-commerces, l'hectolitre	20	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 55	Veau	2 —
Méteil	15 75	Mouton	2 40
Seigle	12 —	Porc	1 60
Orge	10 —	Poulets la couple	4 —
Avoine	7 50	Dindonneaux	—
Sarrasin	12 —	Canards	4 50
Haricots blancs	20 —	Oies	10 —
Haricots rouges	20 —	Beurre le kilog.	2 30
Fèves	—	(Eufs la douzaine	— 85
Noix	17 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	100 —
Châtaignes	—	Luzerne	95 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	35 —
Son	13 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	40 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	34 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	57 —	id. 2 ^e	32 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	30 —
id. 2 ^e id. Of. 33 33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. Of. 31 88	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.

Souza et environs	la barrique	100 à 115
Champigny	—	110 à 120
Varrains	—	100 à 115
Bourgueil	—	110 à 120
Restigné	—	100 à 115
Chinon	—	100 à 115

Biancs.

Coteaux de Saumur	la barrique	100 à 110
Ordinaires, environs de Saumur	—	90 à 100
Saint-Léger et environs	—	70 à 80
Varrains et environs	—	90 à 100
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	70 à 80
La Vienne	—	60 à 70

Cidre de Bretagne	la barrique	38 à 40
Cidre de Normandie	—	42 à 44

Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre	80
Vinaigre de vin	—	80

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers, de 19 » à 19 25	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »
Saumur, de 19 40 à » »	de 7 50 à » »	de 7 50 à » »
Cholet, de 18 50 à » »	de 7 75 à » »	de 7 75 à » »
Baugé, de 19 » à » »	de 8 » à 8 50	de 8 » à 8 50
Segré, de 18 50 à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »
Beaupréau, de 18 70 à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »
Montfaucon, de 18 » à » »	de 8 » à » »	de 8 » à » »
Montrevault, de 18 25 à » »	de 8 » à » »	de 8 » à » »
Chemillé, de 18 50 à 18 50	de 8 25 à » »	de 8 25 à » »
Champtoceaux, de 18 50 à 18 57	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »
St-Florent-le-Viel, de 18 » à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »
Vihiers, de 18 » à 18 50	de 8 25 à 8 »	de 8 25 à 8 »
Brissac, de 18 » à 18 75	de 8 25 à » »	de 8 25 à » »
Chalonnnes, de 18 50 à » »	de 8 » à 8 50	de 8 » à 8 50
Doué, de 19 » à 19 50	de 8 » à » »	de 8 » à » »
Nantes, blés d'Amérique, de 24 50 à 24 75	les 100 kilos.	les 100 kilos.
Nantes, bons blés français, de 24 25 à 24 75	les 100 kilos.	les 100 kilos.

Guizangeard (Charente)

Depuis longtemps j'avais une grande faiblesse, de violents maux de tête, et une inflammation d'intestins qui m'occasionnaient de grandes souffrances. Depuis que je fais usage des excellentes **Pilules Gicquel** je me trouve complètement soulagé. Vous pouvez donner à ma lettre toute la publicité qu'il vous plaira, afin de rendre aux autres autant de services que m'ont rendu ces bonnes **Pilules Gicquel**.

Signé : TESSONNEAU, à Guizangeard.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

- Sucre.
- Café.
- Bougie.
- Chocolat.
- Conserves.
- Sirops.
- Vin rouge.
- Vin blanc.
- Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, POUR CAUSE DE DÉCÈS
Le Dimanche 19 Juin 1892, à une heure, en l'étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

1^o Une Petite Propriété

Située au canton de la Tête-Noire, route de Rouen, commune de Saint-Lambert-des-Levés, comprenant :

Maison et jardin avec bassin, manège et canaux, le tout contenant 44 ares.

MISE A PRIX. . . . 10,000 fr.

2^o 60 ares 50 centiares de TERRE

A la Levée-Neuve, même commune.

MISE A PRIX. . . . 4,000 fr.

On peut traiter avant l'adjudication.

S'adresser, soit à M. AUGUSTE GIRANDIER-VERNEAU, jardinier, dans la propriété ci-dessus désignée, soit à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1892

UNE

PORTION de MAISON

Rue d'Orléans, n^o 69,

Comprenant boutique et plusieurs chambres.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser, 19, rue de la Tonnelle. (234)

Petite Maison

A LOUER

Avenue du Champ-de-Foire, n^o 21.

S'adresser à M. SARGET, 14, rue Saint-Lazare. (446)

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien arrosé et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

Appartement au 1^{er} étage

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

Corsets sur Mesure ET CORSETS AVEC SUPPORTS

Pour jeunes Filles.

M^{me} V^e CHATELAIN, 48, Grand'Rue, Saumur.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Haras, place de la Bourse, 8, Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE. AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos, et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

À DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie surfine

Boîtes rondes ou carrées, toutes couleurs, vides, 30, 40, 45 et 50 cent. Boîtes garnies en bonne qualité, 0.80, 1.50, 2.25 et 2.75. Bel assortiment de Boîtes fantaisie Boîtes Mairaines, de 1.25 à 5 fr. Boîtes à Gants et à Mouchoirs. Dans les 48 heures, boîtes avec nom et date du baptême (2 fr. en plus pour la composition quelque soit le nombre) Boîtes pour Baptêmes de Poupées Bonbons universels (Tavernier) le 1/2 kil., 1.60 Tablettes Menthe Nit-cham, 1.60 Pastilles au parfait Guignolet, 1.75 Id. la boîte, 0.60 et 1 fr.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS -- SAUMUR -- BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6			9 34	10 12	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13	5 54
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43			3 30	8			6 14
Blou	11 54			3 41	8 10			6 24
Vivv	12 2			3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28
Nantilly (arrivée)	12 31			4 22	8 41			7
SAUMUR (État)								
(arrivée)	12 41			4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30		6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43		7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49		7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56		7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59
Thouars		10 47	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28
Niort			3 58	4 30	8 42		4 40	5 20
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53
Bordeaux				9 52	4 18		9	11 13

BORDEAUX -- SAUMUR -- PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20		3
Saintes				7 12	9 9	11 39		6 40
Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 35	8 10
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41	
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55	
SAUMUR (État)								
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3	
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20		
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31		
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11 7	11 53
Vivv	8 11	12 10		3 28	5 57			
Blou	8 20	12 19		3 36	6 6			
Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19			
Linières-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31			
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44	
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5
Paris	5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES -- ANGERS -- SAUMUR -- TOURS -- PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35
Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35
La Métrière	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23	
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32	
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41	
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30
Varenes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21	
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48
Paris arr.	10 39	4 48	10 46	2 35	11 58			

PARIS -- TOURS -- SAUMUR -- ANGERS -- NANTES

STATIONS	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Direct mixte soir
Paris (départ)	9 25	11 45	11 15	12 45	11 20	11 20
Tours (départ)	1 34	4 51	7 15	10 47	2 53	5 25
Langeais	2 23	5 46	8	11 39	3 30	6 8
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 11	3 50	6 43
Varenes		6 29	8 51	12 22		6 54
Saumur (arrivée)	3 2	6 40	9 4	12 33	4 5	7 6
— (départ)	3 8	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39
a Métrière	3 31	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48
Angers (arrivée)	3 57	8 24	10 41	1 54	4 57	8 22
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 46	12

SAUMUR -- LA FLÈCHE

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 44	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 39	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS -- MONTREUIL -- DOUÉ -- ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour					